



Châtelailon plage, le 26 mars 2016

Christine Cousin, présidente de l'association
61 bld Georges Clemenceau
17340 Châtelailon-plage

à Monsieur Jean-Louis Léonard,
Maire

Monsieur le Maire,

Dans l'après-midi du 24 mars dernier, rue Paul Doumer, l'un des membres de notre association faisait du porte à porte pour la signature de la pétition « *Ne vendez pas le secteur de l'ancienne gendarmerie pour en faire une résidence de tourisme* », pétition que vous connaissez bien puisqu'elle a fait l'objet de mon courrier du 13 janvier à votre attention et de votre réponse du 15 mars.

Vous avez cru sans doute que votre réponse sonnerait la fin de notre action. Ce n'est pas à vous de le décider.

Aux environs de 16h00, deux personnes, dont le directeur général des services sont intervenus sur place avec le projet de faire « immédiatement cesser cette démarche », aux motifs que le démarchage serait interdit, qu'il troublerait le bien-être des administrés et que la signature d'une telle pétition ne relèverait d'aucune légitimité puisqu'elle qu'elle concernerait une décision prise par un maire dont la légitimité est, elle, issue des urnes.

Le membre de notre association, rejetant ces arguments, a poursuivi son opération.

Vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur le Maire, qu'une telle opération de porte à porte est tout à fait légale quand elle ne présente aucun risque d'atteinte au maintien de l'ordre public, ce qui est évidemment le cas ici.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que la signature de pétitions, est une grande tradition d'intervention des citoyens dans la vie publique, depuis les cahiers de doléances de 1789 jusqu'au traité de Lisbonne qui a même étendu ce droit avec l'institution en 2012 d'une « initiative citoyenne » au niveau européen.

« *Aujourd'hui, le droit de pétition s'exerce en toute liberté* » est-il rappelé sur le site gouvernemental <http://www.vie-publique.fr>,

Dès lors, ces deux personnes se sont clairement mises dans l'illégalité par cette opération scandaleuse d'intimidation.

Soit ils ont agi sous votre propre autorité, ce que je me refuse à croire, soit de leur propre initiative et devraient alors faire l'objet d'un rappel à l'ordre de votre part.

Sachez que notre campagne de récolte de signatures pour cette pétition se poursuivra dans les semaines à venir et que nous réservons notre décision quant à la saisie des autorités judiciaires pour l'action d'intimidation qui vient d'avoir lieu et à fortiori, que nous ne manquerons pas de le faire si de tels agissements devaient se renouveler.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charlotte Coray".